



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27-31 janvier 2014, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme régional pour les États arabes,
(2014-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Enseignements	5
III. Programme proposé	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	15
V. Partenariats	16
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les États arabes (2014-2017).	18



I. Analyse de la situation

1. Depuis 2008, les résultats obtenus dans la région arabe en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'affermissement de la gouvernance démocratique, de protection de l'environnement et de renforcement de la résistance aux conflits sont restés mitigés. La région a certes progressé dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, mais le « Rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes : relever les défis et regarder au-delà de 2015 », publié par l'ONU en 2013, révèle que les progrès se sont ralentis et que de grandes disparités subsistent entre les pays de la région.

2. Certains pays, notamment ceux qui forment le Conseil de coopération du Golfe (CCG), ont accompli des progrès considérables au cours des 20 dernières années et semblent en bonne voie pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Des pays à revenu intermédiaire devraient atteindre la plupart des objectifs, tandis que d'autres luttent pour en réaliser quelques-uns seulement dans un climat exacerbé par les transitions et l'instabilité politiques des dernières années. Les prévisions sont même plus sombres dans les pays les moins avancés et ceux qui sont en proie à des conflits : ceux-là sont prisonniers de leurs retards de développement ou de cycles de violence et d'instabilité et ne devraient vraisemblablement atteindre aucun des objectifs précités.

3. Avec de telles disparités, la région a pris du retard en ce qui concerne nombre d'objectifs, notamment la nutrition, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement et la mortalité infantile et maternelle. Un grand nombre de personnes restent prisonnières des seuils de pauvreté, ne disposant que de 1,25 à 2 dollars par jour.

4. Si le revenu global des pays arabes a augmenté grâce aux principaux pays exportateurs de pétrole et de gaz, les inégalités entre et à l'intérieur des pays demeurent élevées, avec des coefficients de Gini allant de 30,8 en Égypte à 41,4 en Tunisie. Le chômage dans l'ensemble de la région atteint des niveaux très élevés (environ 15 % en 2012) et dépasse le seuil des 30 % dans les pays arabes de la corne de l'Afrique. Dans la région, le chômage est structurel : en 2012, il s'établissait en moyenne à 28 % chez les jeunes – un des taux les plus élevés au monde – allant de 21 % au Liban à 30 % en Tunisie et plus de 40 % dans les pays en proie à des conflits ou accablés par la pauvreté (ou les deux à la fois). Plus des deux tiers des femmes arabes âgées de 15 à 29 ans ne travaillent pas. C'est le taux le plus élevé dans le monde.

5. Les résultats très mitigés obtenus dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement humain s'expliquent par des problèmes divers qui requièrent plusieurs remèdes :

a) *Élargir les perspectives économiques, notamment pour une jeunesse de plus en plus nombreuse.* La création d'emplois de qualité pour les jeunes et les personnes instruites est une exigence cruciale pour de nombreux pays de la région, compte tenu de leur situation démographique et économique :

i) La population totale de la région a doublé depuis les années 80 et cette tendance devrait se poursuivre pendant plusieurs dizaines d'années. C'est ainsi

que l'Iraq, la Palestine, le Soudan et le Yémen verront leur population doubler dans les 30 prochaines années. Un tiers de la population de la région est dans la tranche des moins de 15 ans et le nombre de jeunes devrait augmenter de 12 millions en 2025, portant le nombre total de jeunes de cette tranche d'âge à 58 millions;

ii) Selon les prévisions du Fonds monétaire international, la croissance des pays importateurs de pétrole ne devrait pas dépasser 3 % en 2013, soit un niveau nettement inférieur au taux requis pour entamer le recul d'un chômage élevé, et bien en-deçà des 4,5 % qu'afficheront les pays émergents et en développement de la région. Ce « déficit de croissance » s'inscrit dans le long terme : entre 1980 et 2010, les pays arabes ont réalisé une croissance moyenne du PIB réel par habitant de seulement 0,5 %, bien en deçà des 3 % de moyenne obtenus par les pays émergents et en développement du monde;

iii) Dans certains pays arabes, la croissance économique et les budgets sont vulnérables aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz, ce qui peut compromettre les actions de réduction de la pauvreté. Depuis 2008, les revenus de la plupart des pays exportateurs de pétrole et de gaz ont été protégés par des prix élevés, mais le Yémen, par exemple, a pâti d'un recul prolongé de sa production de pétrole au cours des dix dernières années tandis que le Soudan a vu ses recettes pétrolières chuter considérablement en 2012;

iv) Bien que 43 % de la population arabe vit en milieu rural, l'agriculture, qui est l'activité économique principale, ne représente guère plus que 15 % du PIB, malgré son importance pour la création d'emplois dans nombre de pays. L'environnement macroéconomique instable a découragé les investissements dans des activités porteuses d'une grande valeur ajoutée, de sorte que le marché de l'emploi s'est trouvé restreint aux secteurs improductifs et à faible valeur ajoutée dont l'impact sur la création d'emplois est négligeable. Le secteur public est l'employeur de dernier recours, même dans des économies qui connaissent des contraintes budgétaires, notamment dans les pays les moins riches de la région;

v) Le commerce régional n'est pas un moteur de la croissance et du développement bénéficiant à tous. La part mondiale du commerce arabe hors pétrole est de seulement 1 % (5 % avec le pétrole). Les exportations intrarégionales ne représentent que 5,2 % des exportations arabes totales, ce qui constitue le taux le plus faible des échanges intrarégionaux dans le monde;

b) *Atténuer les effets des transitions politiques, des conflits, de l'instabilité et de l'exposition aux catastrophes.* Les transitions en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen, les conflits et l'instabilité en Syrie et les éruptions de violence au Liban entravent le développement régional. Leurs effets aggravent les pressions dues aux crises existantes telles que la violence en Iraq, la résurgence de conflits non réglés en Somalie et au Soudan et l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza. Ces crises, au coût humain et économique désastreux, se sont étendues aux pays voisins, exacerbant les tensions sociales et compromettant les perspectives de développement. Au cours des dix dernières années, un nombre accru de catastrophes naturelles (souvent liées au climat) ont menacé les populations dans leur existence et leurs modes de subsistance, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, autant dans les zones urbaines que rurales. Les flux migratoires forcés vers les villes qui s'ensuivent mettent les nouveaux venus en concurrence avec les populations

autochtones, poussant les autorités à mobiliser toutes les capacités disponibles, jusqu'à atteindre parfois le point de rupture. C'est la capacité des institutions majeures de l'État à faire face avec succès aux catastrophes naturelles et à celles qui sont provoquées par l'homme qui déterminera dans une large mesure leur crédibilité et leur légitimité, ainsi que leur pérennité;

c) *Répondre aux revendications populaires accrues de transparence, de participation et de responsabilisation.* La rapidité des mutations sociales, économiques et politiques montre combien les systèmes de gouvernance doivent être ouverts, efficaces et soutenus. Plusieurs indicateurs globaux illustrent cependant les mauvais classements de la région arabe en matière de participation et de responsabilisation. Les pays arabes affichent également de piètres performances dans les indicateurs de perception de la corruption dans le secteur public. La participation de la région aux réseaux électroniques mondiaux est, quant à elle, en très grand progrès, puisqu'on comptait seulement 1,6 % d'utilisateurs de l'Internet en 2001 contre 30,8 % en 2011. La plupart des groupes sociaux et de revenus exigent de plus en plus de participer plus largement à la vie politique et économique. Il faut donc institutionnaliser les dispositifs permettant l'exercice des droits de l'homme et la justice sociale entre tous les groupes;

d) *Faire face à l'insécurité alimentaire et au manque d'eau et d'énergie.* La région est confrontée à de graves problèmes du fait de l'insécurité alimentaire et du manque d'eau, auxquels se greffent les effets des changements climatiques. Au Yémen, c'est probablement la moitié de la population qui vit dans l'insécurité alimentaire tandis que 15 pays arabes connaissent des pénuries d'eau et disposent annuellement de moins de 1 000 mètres cubes d'eau par habitant. Près de 80 % des eaux de surface proviennent de ressources partagées – qui sont vitales pour l'agriculture – ce qui ravive les tensions à propos des fleuves et des eaux transfrontières. Plusieurs pays ont déjà gravement épuisé leurs aquifères, notamment le Qatar et le Yémen. Le Yémen pourrait, dès 2015, devenir le premier pays arabe à ne plus avoir d'eau dans certaines régions très peuplées. Djibouti est face à la même menace. Les pays qui disposent de revenus élevés peuvent se permettre d'installer à grand frais des usines de désalinisation de l'eau, certainement pas la plupart des pays pauvres de la région. L'inefficacité de la consommation d'énergie est également très préoccupante. Elle est souvent aggravée par le subventionnement de l'énergie, qui constitue un fardeau budgétaire dans les pays non producteurs de pétrole et de gaz, et appelle une accélération des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire ou la biomasse. La dégradation des sols est préoccupante dans plusieurs pays – tout comme l'est l'insécurité alimentaire et le manque d'eau et d'énergie – et frappe davantage les groupes les plus vulnérables;

e) *Remédier au déficit continu de participation et d'autonomisation des femmes.* L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font l'objet d'un intérêt moins marqué dans cette région. Selon l'Indicateur mondial des disparités entre les sexes de 2012, c'est la région arabe qui affiche les disparités les plus élevées dans le monde, notamment concernant l'autonomisation politique et la participation des femmes, mais aussi les perspectives économiques qui leur sont offertes. Souvent, l'instabilité et les changements politiques font perdre aux femmes des acquis difficilement obtenus. La participation des femmes à l'emploi est légèrement inférieure à 24 %. C'est une des plus faibles par rapport aux autres régions. La part des femmes dans le PIB de la région arabe atteint à peine 29 % contre 50 % pour les

hommes de tous les pays en développement. De même, le taux de pauvreté est presque deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (32 % contre 19 %). Si le principe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes gagne du terrain – avec beaucoup de lenteur tout de même – les cadres législatifs et institutionnels continuent de défavoriser les femmes. La représentation féminine dans les chambres basse et haute des parlements arabes est seulement de 13 %, la plus faible au monde;

f) *Renforcer la capacité des institutions régionales de promouvoir l'intégration et la coopération Sud-Sud.* Les instances régionales et sous-régionales telles que la Ligue des États arabes et le CCG ont un rôle essentiel à jouer pour aider les pays arabes les plus pauvres à surmonter leurs problèmes politiques, économiques et sociaux à la faveur de la coopération et des échanges Sud-Sud. C'est ce que le troisième Sommet arabe du développement économique et social, qui s'est tenu en janvier 2013 à Riyad (Arabie saoudite), a, entre autre, souligné. Les instances régionales chargées de l'intégration régionale doivent cependant développer leurs capacités pour se mettre au niveau des autres groupements régionaux, ce qui leur permettrait de renforcer la coopération et d'adopter un programme de développement pour la région.

II. Enseignements

6. L'évaluation de 2013 du programme régional sur les États arabes (2010-2013) et les nombreuses consultations individuelles conduites avec des partenaires dans des projets ou des programmes ont permis de tirer des enseignements qu'il faudra retenir dans la prochaine phase d'élaboration et de mise en œuvre du programme régional.

a) *Les consultations sont importantes pour assurer une plus grande prise en main des programmes par les pays.* L'évaluation du programme régional, conduite en 2013, illustre l'importance des consultations lors de l'élaboration de projets régionaux. Lors du cycle 2010-2013, le PNUD, à travers son programme régional, a mené des consultations à l'occasion de l'élaboration de l'Initiative pour la résistance aux chocs climatiques dans les pays arabes (ACRI) et de l'Initiative Aide pour le commerce dans les pays arabes. Il a également adopté une démarche consultative pour impliquer les bénéficiaires de projets dans leur exécution à travers des contacts en réseau, et, ainsi, renforcer la prise en main des projets par les nationaux et gagner en viabilité. Le Programme continuera d'investir dans les consultations pour le programme régional de manière à établir un équilibre entre l'efficacité et l'efficacité des processus et la légitimité et le contrôle national des projets. Pour tirer le meilleur parti du temps et des ressources disponibles, le PNUD compte substituer aux consultations sur des projets des consultations thématiques au niveau des réalisations, de façon à mieux engager les projets à venir. Il investira également dans la capacité des partenaires nationaux ou régionaux de veiller à inscrire les résultats des projets dans la durée;

b) *Nécessité d'une meilleure harmonisation institutionnelle pour créer des complémentarités dans l'exécution des programmes à l'échelle régionale.* Le programme régional repose sur des « principes de régionalité » (voir ci-dessous), dont l'application nécessite une étroite collaboration entre tous les services du PNUD. Dans l'évaluation de 2013, le PNUD est invité à intensifier ses contacts avec

les bureaux de pays lors de la mise en œuvre des programmes et à mieux tirer parti de son réservoir de connaissances. Le Programme a assuré que plusieurs projets inscrits au cycle 2010-2013 ont bénéficié d'une collaboration étroite des bureaux de pays grâce à une meilleure coordination. Cette approche commune sera adoptée pour tous les projets du nouveau cycle. Le bureau régional continuera de travailler avec le Centre de services régional du PNUD dont les capacités de consultation aident considérablement le Programme à définir les meilleures complémentarités pour le programme régional. Le PNUD s'efforcera d'institutionnaliser la mobilisation de son réservoir de connaissances au service de l'exécution du programme régional grâce à des équipes consultatives qui travailleront sur des projets ou des thèmes ou seront rattachées aux pays;

c) *Améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes.* Se fondant sur les enseignements tirés de l'évaluation de 2013, le PNUD améliorera l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du programme régional tout en renforçant sa présence régionale. Il regroupera ses ressources humaines dans un dispositif régional d'appui à la gestion des projets qui permettra de réduire les frais généraux et d'exécuter les projets de façon plus cohérente. Ces mesures permettront aussi de remédier au problème de « la gestion à distance » soulevé par l'évaluation. Le PNUD investira les économies ainsi réalisées dans l'acquisition de capacités techniques pour les projets qui l'exigent;

d) *Il importe d'améliorer la réactivité du programme compte tenu des évolutions que connaît la région.* Conformément aux recommandations formulées à l'occasion de l'évaluation de 2013, le PNUD exécutera le programme régional en mettant l'accent sur certaines questions thématiques. Ainsi, pour réduire la pauvreté par une croissance bénéficiant à tous et des emplois, il faut intensifier les investissements, sachant notamment que les gouvernements ont invité le PNUD à continuer de s'intéresser tout particulièrement à la jeunesse. Le PNUD s'efforcera d'élaborer un projet régional qui complètera les actions en cours en matière d'emploi des jeunes. Il est tout aussi essentiel de traiter les questions liées à la gouvernance dans le contexte des mutations que connaît la région. Le PNUD doit donc répondre à de nouveaux besoins, tels que l'élaboration de nouvelles constitutions, tout en continuant à intervenir sur des questions récurrentes telles que la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence. À travers le programme régional, le PNUD mettra en œuvre une approche-cadre de transparence et de responsabilisation qui viendra appuyer les capacités et le travail en réseau entre, par exemple, les parlements, les partis politiques, la société civile et les collectivités locales. Le programme régional présentera également une réalisation sur l'égalité des sexes qui sera adossée à des indicateurs de produits liés à d'autres réalisations, ce qui permettra d'exécuter les programmes en rationalisant les activités relatives à l'égalité des sexes;

e) *Il est nécessaire d'adopter une approche différenciée de l'exécution des projets en fonction des contextes.* S'agissant du nouveau programme régional, il faudra travailler selon une approche différenciée, voire nuancée, en ce qui concerne la transition, le relèvement et les situations de conflit. Pour cela, il faudra investir dans l'analyse des conflits pour mieux connaître les contextes et les besoins locaux, ainsi que les dimensions nationales. Le PNUD veillera à ce que le programme puisse répondre aux besoins des pays les moins avancés en accordant prioritairement l'attention aux projets qui les concernent;

f) *Il faut mettre en place de nouveaux partenariats régionaux pour renforcer l'exécution du programme et les interventions.* Conscient de la nécessité de renforcer les partenariats avec les organisations régionales, le bureau régional continuera d'établir des partenariats stratégiques avec des acteurs régionaux, notamment la Ligue des États arabes. Il continuera également de s'appuyer sur les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement pour faire participer activement les partenaires du système des Nations Unies et le mécanisme régional de coordination. Le nouveau programme s'appuie sur des réseaux déjà établis entre des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux tels que le Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET).

III. Programme proposé

7. Le programme proposé est conçu pour répondre aux défis du développement dans une région qui devrait probablement demeurer instable, du moins pendant quelques temps. Dans certains pays, les revendications populaires pour plus de bien-être et de participation aux décisions concernant les ressources et la politique publiques prennent de l'ampleur, mais les espaces offerts aux citoyens pour exprimer leurs revendications sont souvent limités et les institutions censées y répondre souvent absentes. Aussi, une place plus grande sera réservée à la participation et la capacité d'adaptation en tant que principes transversaux fondamentaux pour tous les domaines d'intervention et les réalisations escomptées. Il s'agira de mobiliser des moyens pour améliorer les perspectives économiques, permettre la transformation institutionnelle et gérer activement les risques, consolider les acquis et empêcher les reculs par un renforcement des politiques, des systèmes et des institutions. L'accent sera mis sur la qualité des analyses des conditions et des options du développement, la recherche de consensus autour de questions sensibles, l'établissement de partenariats plus larges et approfondis, les innovations institutionnelles et les échanges intensifs Sud-Sud et triangulaires de connaissances, d'expériences et de compétences techniques avec d'autres pays et régions.

8. Le programme, qui est conçu sur la base de cette analyse de situation et des enseignements qui ont été tirés, demeure centré sur certains impératifs : la croissance bénéficiant à tous et l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la transparence et la responsabilisation et les risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes, aux conflits et aux situations de transition. La conception du programme s'est largement inspirée des échanges continus avec les partenaires régionaux, notamment à l'occasion des discussions au sein du Conseil d'administration, des consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 et d'échanges particuliers sur l'exécution de projets.

9. Répondant aux priorités du développement régional, le programme se basera sur les principes d'efficacité du développement mis au point par le PNUD dans son plan stratégique 2014-2017 (DP/2013/40). L'accent sera mis sur le recours élargi aux solutions et à la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'intervention et le développement des capacités (contribution fondamentale du PNUD).

10. Une des orientations principales sera de développer des connaissances au service du développement et de veiller à ce que les différents acteurs aient des

capacités accrues de production, d'acquisition et d'application des connaissances dans les processus d'intervention. À travers le programme régional, le PNUD s'efforce de constituer des capacités pour le débat d'orientation et de contribuer au changement en organisant des plates-formes régionales de discussion et en pilotant des initiatives dans certains pays choisis. Le mécanisme principal est le rapport phare intitulé *Rapport arabe sur le développement humain*, qui, depuis 2002, s'est fait le chantre de la création et de la diffusion, dans l'ensemble de la région, de connaissances et d'idées sur un développement donnant à l'être humain une place centrale. Le programme continuera d'apporter son appui à cette publication leader en matière d'opinion et de plaidoyer. Bien que ce produit lié aux connaissances, ainsi que d'autres, ne figurent que dans certaines réalisations choisies, ils sont, compte tenu de leur portée, applicables à l'ensemble des réalisations du programme.

11. À travers le programme, le PNUD aidera les pays et ses bureaux de pays à améliorer les systèmes nationaux de statistique (dans l'intérêt des pays) et les capacités de collecte des données, afin de renforcer le suivi et l'établissement de rapports, ainsi qu'il est souligné dans les sept réalisations du plan stratégique 2014-2017.

12. L'action du PNUD dans la région arabe repose sur cinq principes de « régionalité » qui définissent la valeur ajoutée des approches régionales et sous-régionales en matière de développement :

a) La promotion des biens publics régionaux sur la base d'une coopération et d'une intégration régionales renforcées;

b) La gestion des externalités et des effets transnationaux induits, dans un esprit de collaboration entre les pays concernés;

c) La promotion de la sensibilisation, du dialogue et de l'action sur les questions de développement sensibles ou émergentes en se basant sur des expériences et des perspectives plurinationales;

d) La promotion de l'expérimentation et de l'innovation pour surmonter les obstacles institutionnels, financiers ou informationnels qu'un pays ne pourrait franchir seul;

e) La production et le partage de connaissances, d'expériences et de compétences techniques servant le développement à travers notamment la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire, de sorte que les pays puissent prendre connaissance des expériences pertinentes menées dans la région et ailleurs, et en tirer profit.

13. Ces principes, loin d'être inconciliables, sont souvent indissociables dans la pratique. Le PNUD pourrait appliquer les cinq principes dans un sous-programme spécifique, comme par exemple dans la préparation ordinaire des rapports régionaux ou sous-régionaux sur le développement humain ou sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Si les actions conduites aux niveaux national et régional constituent un atout exceptionnel pour répondre aux défis du développement, une dimension supplémentaire de ces actions contribue à tirer le meilleur parti du potentiel de développement. C'est la capacité de rechercher, de connaître, de promouvoir et d'utiliser l'apprentissage, les connaissances, les compétences techniques et les expériences dans l'ensemble de la région. Cette capacité est un facteur essentiel de

la valeur ajoutée qu'apporte le PNUD, mais aussi de son efficacité car il est l'une des rares institutions multilatérales véritablement mondiale. En se fondant sur les cinq programmes régionaux et sur un portefeuille large et varié de programmes de pays – avec un programme mondial comme catalyseur – le PNUD abordera la coopération interrégionale autour d'un ensemble bien étudié et stratégique de questions. Un premier ensemble de questions avait émergé du processus ascendant d'élaboration des programmes régionaux. Il s'agit du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs futurs de développement durable; du climat et de la gestion des risques de catastrophe, y compris dans les liens étroits qu'elle entretient avec la gestion des ressources naturelles; de la prévention des conflits et du relèvement après les crises.

15. Le programme régional – à la suite du plan stratégique 2014-2017 du PNUD – sera centré sur trois grands secteurs d'activité : des modes de développement durable pour la région; des systèmes de gouvernance démocratique ouverts à tous et efficaces et le renforcement de la résilience. Ce programme ira au-delà de ce qui a été entrepris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, avec un meilleur ciblage de questions comme les inégalités, la promotion d'une croissance et d'emplois bénéficiant à tous, la lutte contre la violence et un meilleur accès à la justice, une plus grande attention à la lutte contre la dégradation de l'environnement et la définition d'approches du développement plus intégrées et plus globales, qui tiennent compte des facteurs sociaux, de la jeunesse et de l'égalité des sexes. Les deux éléments moteurs de ce programme sont l'intégration et la résilience.

16. Le programme régional 2014-2017 proposé pour les pays arabes sera centré sur la contribution à quatre réalisations du plan stratégique 2014-2017 du PNUD.

Réalisation 1. La croissance et le développement bénéficient à tous, sont durables et intègrent des capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus (réalisation 1 du plan stratégique)

17. En contribuant aux efforts des institutions régionales et les pays destinés à élargir les perspectives économiques, le programme régional appuiera les analyses, les politiques et les interventions qui facilitent la création d'emplois et les perspectives économiques dans les secteurs productifs et mettra l'accent sur la promotion du commerce, notamment le commerce intrarégional. Il s'agira en particulier de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises et de veiller à l'adéquation entre les qualifications des jeunes et les possibilités offertes par le commerce régional dans les secteurs productifs pour créer des emplois et générer des revenus; de créer des chaînes de valeur ajoutée et d'aider les petites entreprises à saisir les possibilités d'exportation qu'offre la région, notamment dans les pays les plus pauvres. En réunissant toutes ces conditions, le PNUD continuera d'aider à l'analyse et au renforcement des capacités pour perfectionner les politiques commerciales dans les pays arabes au titre de l'Initiative Aide pour le commerce, élaborée conjointement par la Société internationale islamique de financement du commerce et quatre autres organisations du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives – l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre international du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

18. S'appuyant sur des projets nationaux spécifiques d'aide à l'emploi des jeunes, le programme régional, à la faveur d'une approche et d'une analyse régionales, mobilisera les institutions régionales pour qu'elles y participent plus systématiquement et favorisent les échanges Sud-Sud. Il présentera des interventions et des analyses comparatives couvrant plusieurs pays et favorisant l'emploi indépendant des jeunes par l'acquisition de qualifications techniques, professionnelles et de gestion d'entreprises adaptées aux besoins des industries et secteurs demandeurs et bénéficiant de services d'appui financier. Le PNUD examinera les possibilités et les enseignements concernant les dispositifs de création d'emplois créés dans le secteur public et les grands projets d'infrastructure, et raccordera ses interventions aux politiques nationales de l'emploi, aux échanges entre pays et à la collaboration régionale dans ce domaine. Le programme apportera des connaissances et diffusera des pratiques optimales à l'intention des pays partenaires et offrira une assistance à l'analyse et la formulation des politiques afin de suivre et traiter les problèmes émergents liés à la pauvreté et de plaider pour le renforcement des capacités régionales de coopération.

19. Le programme sera centré sur les principaux aspects du programme de développement résistant aux changements climatiques à l'échelle régionale et sous-régionale, notamment dans les domaines de l'eau et de la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que sur les interventions susceptibles de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le programme continuera de regrouper ses interventions dans le cadre de l'Initiative pour la résistance aux chocs climatiques dans les pays arabes (ACRI) et de peser sur les débats d'orientation et les cadres réglementaires régissant les ressources naturelles (y compris les nouvelles lois et l'intégration dans la planification nationale). ACRI continuera d'aider les experts de la région participant aux négociations sur les changements climatiques à renforcer leurs capacités dans les aspects juridiques et de transfert de technologies (dans les domaines de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources naturelles, et dans d'autres domaines liés à l'environnement). Le PNUD contribuera au renforcement des capacités concernant l'accès au financement de l'action climatique, la mobilisation de ces financements, leur suivi, le compte rendu et la vérification de leur utilisation, ces ressources étant affectées, en partie, à l'atténuation de la vulnérabilité aux changements climatiques, notamment parmi les pauvres.

20. Le programme comportera un sous-programme spécial sur la gestion de l'eau et la sécurité. Sur la base des recommandations et analyses formulées dans le Rapport sur le développement humain de 2006 et le rapport sur « La gestion de l'eau dans la région arabe : gérer la rareté de l'eau et assurer le futur (2013) », le programme contribuera aux interventions favorisant les approches de gestion intégrée de l'eau, y compris les systèmes non conventionnels de distribution d'eau. Le programme continuera d'appuyer les solutions novatrices modulables animées par le Sud, qui enrichissent la recherche et le débat d'orientation sur les plans national et régional. Il facilitera également les mécanismes et les approches de promotion du dialogue sous-régional sur le partage des systèmes hydriques transfrontières dans le but de contenir toute menace d'escalade des tensions.

21. Dans le programme, l'Initiative ACRI et les interventions liées à la gestion de l'eau sont liées car il importe d'assurer des complémentarités avec les programmes de pays du PNUD qui aident à la planification infranationale. Cette approche contribuera à élargir le potentiel des interventions et à établir des passerelles entre

les efforts menés dans les zones rurales, périurbaines et urbaines et les priorités, les actions et les connaissances nationales et régionales.

22. Pour atteindre les objectifs précités, le PNUD continuera de collaborer avec la Ligue des États arabes dans le cadre de l'accord de coopération qui prescrit un appui aux actions de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la promotion de l'emploi des jeunes, conformément aux objectifs fixés par le Sommet arabe sur le développement économique et social qui s'est tenu en janvier 2013 à Ryad.

23. Dans le cadre de sa collaboration avec la Ligue des États arabes, le PNUD soutiendra les initiatives de coopération Sud-Sud qui favorisent la croissance et le développement durable bénéficiant à tous, notamment entre les pays les moins avancés de la région, les pays à revenu intermédiaire et les pays contributeurs nets.

24. Sur le plan régional, le PNUD continuera, à travers le programme, d'apporter l'impulsion intellectuelle, l'analyse technique et le renforcement des capacités nécessaires à l'action en faveur du développement durable. Le programme constituera une plate-forme pour la poursuite du débat mené à l'échelon régional sur le développement humain entre les divers acteurs représentant les gouvernements, les sociétés civiles et le secteur privé. Le PNUD veillera à ce que ce débat régional soit ouvert à tous, s'intéresse aux femmes et aux jeunes et s'appuie sur les expériences et les solutions des partenaires du Sud. En appui à ce débat, le PNUD continuera de publier son rapport arabe sur le développement humain.

25. Les consultations régionales sur les objectifs du Millénaire pour le développement après l'échéance de 2015 et sur le programme de développement pour l'après-2015 continueront d'être l'occasion de revisiter les attentes du PNUD et du système des Nations Unies dans cette étape de mutations politiques et de transformations en matière de développement. Le programme continuera d'impliquer les divers acteurs dans le débat sur le développement tel qu'il a été dessiné par les consultations sur l'après-2015 et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il renforcera également l'engagement et la participation des partenaires du Sud dans les concertations régionales.

26. Dans le cycle de programmation 2010-2013, les différents volumes du *Arab Knowledge Report* (Rapport arabe sur le savoir), édité par le PNUD, ont contribué à recenser et partager des connaissances, expériences et compétences techniques dans la région et avec d'autres régions. Au moins quatre nouveaux produits du savoir sur la réforme économique et sociale, définis sur la base des rapports arabes sur le savoir et le développement humain national, seront élaborés en 2017 par des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Réalisation 2. Les aspirations des citoyens en matière de participation, de développement efficace, d'état de droit et de transparence trouvent des réponses grâce à des systèmes de gouvernance plus forts (réalisation 2 du plan stratégique)

27. À travers le programme, le PNUD – de concert avec des acteurs régionaux et sous-régionaux (parlements, partis politiques, syndicats, société civile, associations de jeunes, associations de femmes et organismes nationaux de défense de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme) – continuera à accorder la priorité, sur

les plans régional et sous-régional, aux interventions fondamentales en matière de gouvernance en mettant l'accent sur la participation des citoyens et la transparence et la responsabilité des processus et des institutions politiques.

28. Le PNUD s'efforcera d'apporter son concours aux actions de renforcement des capacités institutionnelles des organes législatifs pour les aider à accomplir leurs fonctions fondamentales. Il participera à l'examen et à la formulation des politiques et jouera un rôle essentiel en matière de contrôle. Il facilitera également la participation civique dans les processus de contrôle. Conformément aux réalisations 3 et 4, il accordera une attention particulière à la contribution des parlements et des partis politiques à l'autonomisation des femmes et à la médiation dans le dialogue et la réconciliation sociale.

29. Le PNUD soutiendra les actions concernant la création d'une société civile dynamique, responsable et capable, qui contribuera à des systèmes de gouvernance plus transparents et plus ouverts et, plus largement, au développement régional. En proposant de telles actions, le PNUD veillera à ce que le programme régional ne fasse pas double emploi avec les actions conduites sur le plan national et à ce que le domaine d'intervention proposé établisse des passerelles entre les actions nationales et les échanges régionaux, à appuyer les réseaux régionaux constitués d'acteurs clés et à déployer les compétences techniques pour faciliter les interventions dynamiques.

30. Le PNUD aidera les pays souhaitant perfectionner les services fournis aux citoyens en œuvrant à l'amélioration de la gouvernance locale, grâce notamment à une plus grande décentralisation. À cet égard, il montrera l'importance de la gouvernance locale pour le développement humain, à travers la promotion d'institutions transparentes et responsables et le renforcement des services sociaux de base, en particulier dans les situations de conflit et après les conflits. Le renforcement de la gouvernance locale demeure une priorité de la région car c'est le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, notamment pour assurer un accès plus équitable des pauvres et des groupes d'exclus aux services. Pour que le thème de la gouvernance locale demeure inscrit dans le débat sur le développement de la région et pour promouvoir les pratiques optimales, le PNUD s'efforcera de collaborer avec les réseaux d'organisations nationales et régionales.

31. Se fondant sur les succès et les enseignements du cycle 2010-2013, le programme continuera d'appuyer le Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET) afin de promouvoir les approches novatrices dans des domaines et des secteurs vulnérables de grande importance et d'intégrer dans la réforme nationale les principes et les pratiques de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité.

32. Alors que plusieurs pays continuent de vivre des transitions politiques, on a encore largement besoin d'actions de plaidoyer au niveau régional pour la bonne gouvernance et l'état de droit. Par sa contribution au débat sur la gouvernance démocratique dans le monde arabe, le Rapport arabe sur le développement humain demeurera l'outil d'analyse de référence et un lien de première importance pour les autres domaines d'action du programme proposé.

33. À la faveur de l'exécution des projets, le programme régional sera davantage centré sur la coopération avec les institutions régionales clés et l'appui au renforcement de leurs capacités. Conformément à l'accord de coopération conclu en

septembre 2012 entre la Ligue des États arabes et le PNUD, ces institutions régionales collaboreront de façon plus poussée à l'exécution des projets régionaux. À travers le programme, le PNUD souhaite collaborer avec la Ligue en matière de gouvernance régionale, notamment en ce qui concerne la participation de tous aux processus et aux institutions politiques.

Réalisation 3. Des progrès plus rapides sont enregistrés dans la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion de l'autonomisation des femmes (réalisation 4 du plan stratégique)

34. Le programme régional s'attachera à faciliter la transition ou le relèvement après un conflit dans les pays concernés, notamment la participation des femmes dans les processus parlementaire, électoral et constitutionnel. Il s'agira ainsi d'aider les pays de la région à exécuter leurs engagements internationaux concernant, par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les questions relatives à la violence sexiste, notamment lorsqu'un pays est dans l'instabilité, qu'il soit en proie à un conflit, qu'il en soit sorti ou qu'il traverse une période de transition après un conflit. Le programme mettra l'accent sur l'analyse et le suivi transnationaux de la vie politique, économique et sociale des femmes dans les situations précitées, de façon à mieux préparer l'élaboration de nouvelles lois et réglementations, et même de nouvelles constitutions si nécessaire, ainsi que de mécanismes pour renforcer les moyens de subsistance et les perspectives économiques des femmes dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. Cette analyse enrichira également le débat sur le développement aux niveaux régional, sous-régional et national pour faciliter l'élaboration des politiques en s'appuyant sur des faits concrets et des pratiques optimales. Le PNUD aidera les pays à mettre en œuvre son programme en huit points en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans la prévention des crises et le relèvement. L'analyse servira à élaborer une stratégie régionale en faveur des femmes conformément à la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes dans le monde.

35. Le programme suivra en le mettant à jour le cadre analytique présenté dans le Rapport arabe sur le développement humain de 2005 intitulé « Vers la liberté de la femme dans le monde arabe », qui s'est polarisé sur les racines, les manifestations et les implications des inégalités entre les sexes. Le PNUD actualisera le rapport de la Conférence mondiale sur les femmes Beijing+20 en 2015 pour mettre en évidence les transformations récentes dans la région et le renforcement de l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes dans la région. Les projets régionaux continueront de mettre l'accent sur l'intégration et la prise en compte de l'égalité des sexes, la représentation et l'accès des femmes, ainsi que l'utilisation et le contrôle par les femmes des ressources naturelles.

36. Lors de la mise en œuvre du programme régional, le PNUD s'efforcera d'intégrer ses précédents travaux sur le VIH/sida avec ses travaux sur la promotion de la femme en mettant l'accent sur la faiblesse de la mobilité et les risques, les vulnérabilités, la stigmatisation et la discrimination auxquels font face les femmes dans de telles situations, en particulier dans la corne de l'Afrique. Cette nouvelle orientation se fonde sur les succès et les enseignements des actions précédentes et permettront au programme de mettre l'accent sur les zones à haut risque et les groupes de population les plus exposés.

37. Le programme développera la collaboration avec les organismes, la société civile et les organisations non gouvernementales régionaux pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation et l'intégration des femmes.

Réalisation 4. Le relèvement et le retour accélérés au développement durable sont réalisés dans les pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe (réalisation 6 du plan stratégique)

38. Le programme régional accordera une attention toute particulière aux mécanismes d'évaluation des risques naturels et des risques dus à l'action de l'homme sur les plans national et sous-régional. Le développement de connaissances à l'échelle infranationale tout en gardant à l'esprit les différences existant entre les pays et en leur sein permet dans une large mesure de mieux comprendre les effets et les causes des conflits et de mieux définir les solutions à mettre en œuvre. Le programme continuera d'évaluer de façon intégrée les risques et les vulnérabilités afin de traiter les multiples facteurs de tension dans la gouvernance, l'administration et les capacités institutionnelles au niveau régional. Pour mener à bien ces évaluations, il faut examiner les risques afin de se préparer pour les chocs futurs et les gérer, ce qui requiert une approche plurisectorielle mobilisant les compétences requises, notamment celles du Sud.

39. C'est au moyen d'une composante inscrite dans l'Initiative ACRI et avec le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique que le programme régional apportera un appui à l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de faciliter la mise en place de cadres institutionnels, législatifs et d'action destinés à renforcer la gestion des catastrophes et des risques climatiques, en mettant l'accent sur la corne de l'Afrique.

40. Le programme insistera sur la cohésion et la réconciliation sociales, notamment dans les pays en situation de transition et de relèvement, étant entendu que ces aspects prennent de plus en plus d'importance dans la région arabe. Il présentera également un nouveau projet d'aide à certains pays en situation de conflit ou de transition, dans lequel il sera tenu compte de la grande diversité de leurs situations. L'accent sera aussi mis sur le renforcement de l'état de droit et de la sécurité des citoyens grâce à la réforme des systèmes juridiques, l'objectif étant de faire face à des situations de discrimination qui peuvent mettre à mal les processus de réconciliation. En relation avec la réalisation 1, le programme continuera de s'intéresser à la justice transitionnelle dans les activités menées à ce titre, tout comme il œuvrera avec les institutions nationales chargées de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit à faciliter la cohésion et la réconciliation sociales.

IV. Gestion, suivi évaluation du programme

41. La gestion, le suivi et l'évaluation du descriptif de programme régional seront fondés sur les dispositifs de programmation définis dans les programmes, les opérations, les politiques et les procédures du PNUD, notamment les aspects liés au suivi et à l'évaluation du programme et des projets et aux principes de régionalisation, de réforme et de coordination au sein des Nations Unies. Ils reposeront également sur l'examen quadriennal complet des activités

opérationnelles de 2012, qui intègre les conclusions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

42. Le PNUD renforcera le suivi et l'évaluation du programme régional grâce à des indicateurs choisis de mesure des progrès accomplis et des résultats du développement. En outre, il demandera qu'on réalise une étude initiale pour évaluer plus précisément le contexte actuel de développement et établir une comparaison avec les indicateurs élaborés dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Le PNUD exécutera le programme régional à travers l'exécution de projets régionaux qui seront arrêtés à la suite de larges consultations avec des acteurs nationaux et les bureaux de pays dans la région.

43. Le Directeur du Bureau régional pour les États arabes approuvera l'exécution du programme régional et des projets régionaux connexes, en assurera le contrôle et en rendra compte conformément au mode d'organisation du Bureau et au processus de régionalisation du PNUD visant à lui assurer une plus grande présence dans les régions.

44. Pour assurer le niveau de complémentarité le plus élevé avec les programmes de pays et tirer pleinement parti des orientations stratégiques du PNUD sur la meilleure manière de faire face à l'évolution de la situation des pays et aux défis nouveaux, le PNUD institutionnalisera les relations entre le programme et l'architecture et les connaissances spécialisées dont il dispose en mobilisant des équipes consultatives qui travailleront sur le programme dans son ensemble et sur des thèmes et des projets spécifiques. Le PNUD compte renforcer la coordination nationale en désignant des bureaux de pays et des partenaires locaux avec lesquels s'établiront des partenariats basés sur une compréhension mutuelle autour de programmes de travail convenus avec ces partenaires au sein des équipes consultatives.

45. Un groupe intégré établi dans la région animera la gestion des projets et veillera à l'efficacité et l'efficience de son exécution. À travers ce groupe, le programme régional investira davantage dans la constitution de ressources et le suivi des résultats, l'établissement des rapports et les capacités de communication conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.

46. Le Bureau régional pour les États arabes veillera à ce que le montant indicatif de 20 millions de dollars au titre des ressources ordinaires soit engagé comme financement de base pour l'exécution du présent descriptif de programme régional, à condition que la totalité des fonds soit libérée. Le Bureau régional affectera une fraction des ressources du programme régional à l'élaboration et au suivi du programme, notamment le financement de projets pilotes et d'initiatives régionales nouvelles destinées à répondre avec plus de souplesse aux besoins émergents des pays arabes. Il redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources additionnelles d'un montant prévisionnel de 29 millions de dollars, à condition que les donateurs répondent favorablement à cette demande. De plus, le Bureau régional s'efforcera de trouver des moyens nouveaux de mobilisation des ressources avec la participation de partenaires régionaux et du secteur privé. Si les efforts de mobilisation des ressources ne donnent pas les résultats escomptés, le Bureau régional modifiera le descriptif du programme régional en établissant un nouvel ordre de priorités dans les activités et les interventions.

V. Partenariats

47. Par l'appui qu'il apporte aux actions de développement partagées et la recherche de solutions aux problèmes qui se posent, le programme régional du Bureau régional est conçu comme un cadre de renforcement de la coopération pour le développement entre les pays. À travers le programme, le PNUD s'efforcera d'établir des visions communes entre les bénéficiaires et les partenaires de développement, et, ainsi, d'apporter des solutions en mettant en commun des contributions financières et des connaissances. Dans ce contexte, le programme régional établira, pour chacune des réalisations, des partenariats thématiques avec plusieurs acteurs concernés.

48. Le programme régional mettra en place des partenariats avec des organismes régionaux et mondiaux, du Sud en particulier, pour promouvoir et faciliter le dialogue, les opérations, les programmes et les politiques en se basant sur les connaissances disponibles les plus récentes. Le programme régional contribuera largement à l'établissement de passerelles entre les pays de la région et des partenaires de développement à l'échelon régional et mondial. En retour, tous ces efforts inciteront au débat sur les questions de développement prioritaires et apporteront des idées et initiatives nouvelles, notamment du Sud, ce qui contribuera à trouver les solutions les plus adaptées aux problèmes de développement.

49. Le programme apportera son concours à la création, au renforcement et à la facilitation des réseaux dans la région, lesquels contribueront au développement, notamment les réseaux qui regroupent des médias, des établissements universitaires, des fondations et le secteur privé. Le PNUD s'efforcera tout particulièrement de renforcer la coopération et le dialogue avec les organisations de la société civile de la région, les anciennes comme les nouvelles. Ces alliances contribueront à conduire les activités et les projets inscrits au programme de façon à la fois efficace et durable.

50. Dans le cadre de cette stratégie, le programme régional établira une coopération étroite avec les acteurs régionaux et se basera sur le partenariat stratégique conclu avec la Ligue des États arabes. À travers le programme régional, le PNUD collaborera également avec le Conseil de coopération du Golfe. Il créera des partenariats avec des fonds régionaux tels que les fonds arabes, la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement et élargira ceux qui le lient déjà avec les partenaires donateurs traditionnels dans la région arabe. Parmi les formes de partenariat envisageables, on citera les apports techniques et, si possible, des engagements financiers.

51. Le PNUD se basera sur le programme pour renforcer la coordination et la coopération avec le système des Nations Unies dans la région et travaillera en collaboration étroite avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes comme l'Organisation internationale du travail, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Division des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la CNUCED et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il travaillera également avec le groupe élargi des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

52. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront des éléments clés du programme, qui porteront sur les domaines définis dans le programme proposé, notamment dans les pays en transition ou sortant d'un conflit, et dans les pays les moins avancés. Ces partenariats et cette coopération seront une composante importante de la conceptualisation des activités du programme régional. Il s'agira d'aider les initiatives plurinationales et de voisinage et les efforts d'intégration régionale par l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques et réglementaires aux fins de maintenir et de développer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au bénéfice de tous et en partenariat avec les organismes régionaux et sous-régionaux. Le programme régional facilitera également la collaboration avec d'autres régions, à travers notamment des échanges favorisant l'accès à la technologie, aux finances et à des connaissances spécialisées concernant les solutions novatrices et évolutives aux problèmes de développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le programme régional des pays arabes (2014-2017)

Priorité ou objectif régional : (lié aux objectifs du Millénaire pour le développement/objectifs de développement durable et/ou aux autres objectifs de développement convenus sur le plan régional)

Réalisation du programme régional 1 : La croissance et le développement bénéficient à tous, sont durables et intègrent des capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus (réalisation 1 du plan stratégique)

<i>Réalisation du programme régional : point de référence, indicateur(s), cibles et sources des données</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation du programme régional</i>
Réalisation 1 : La croissance et le développement bénéficient à tous, sont durables et intègrent des capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus (réalisation 1 du plan stratégique) Indicateurs (plan stratégique) : 1. Taux d'emploi (officiel et informel), (ventilé par secteur et sous-secteur, par sexe, âge et groupes d'exclus) 2. Couverture des systèmes de protection sociale (ventilée par sexe, âge, revenu, zone de résidence (rurale/urbaine) et groupes à risque) 3. Émissions annuelles de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques) 4. Couverture en énergie peu coûteuse et durable (ventilée par source d'énergie et bénéficiaires, sexe, zone de résidence (rurale/urbaine) et groupes d'exclus) 5. Nombre d'hectares de terre qui sont exploités de façon durable dans le cadre d'un régime d'accès et de partage des bénéfices	Produit 1.1. Les systèmes et institutions nationaux et infranationaux sont en mesure de réaliser la transformation structurelle des capacités productives, qui sont durables et créatrices d'emplois nombreux et de moyens de subsistance importants (produit 1.1 du plan stratégique) Produit 1.2. Élaboration, aux niveaux national et infranational, de solutions pour la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 1.3 du plan stratégique) Produit 1.3. Financement et mise en œuvre de mesures plurisectorielles renforcées d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (produit 1.4 du plan stratégique) Produit 1.4. Les cadres juridiques et réglementaires, les politiques et les institutions sont en mesure d'assurer la préservation, l'utilisation et l'accès durables aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes, ainsi que le partage des bénéfices qu'ils procurent, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale (produit 2.5 du plan stratégique) Produit 1.5. Consensus mondial (régional) sur l'achèvement des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme pour l'après-2015 grâce aux contributions du PNUD (produit 7.1 du plan stratégique)	<i>Ressources ordinaires</i> 8 000 000 de dollars <i>Autres ressources</i> 10 000 000 de dollars

Réalisation 2 du programme régional : Les aspirations des citoyens concernant leur participation, le développement efficace, l'état de droit et la transparence sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique (réalisation 2 du plan stratégique)

<i>Réalisation du programme régional : point de référence, indicateur(s), cibles et sources des données</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation du programme régional</i>
Réalisation 2 : Les aspirations des citoyens concernant leur participation, le développement efficace, l'état de droit et la transparence sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique (réalisation 2 du plan stratégique) Indicateurs (plan stratégique) : 1. Nombre de pays ayant un accès libre aux données sur le budget, les dépenses et les marchés publics 2. Taux de participation aux élections (ventilé par sexe, âge et groupes d'exclus) 3. Proportion de femmes et d'hommes dans les parlements 4. Processus électoral et constitutionnel menés à bonne fin pacifiquement	Produit 2.1. Les parlements, les organismes chargés de l'élaboration de la Constitution et les institutions électorales sont en mesure d'accomplir les fonctions fondamentales de renforcement de la transparence, de participation et de représentation, y compris en ce qui concerne les transitions pacifiques (produit 2.1 du plan stratégique) Produit 2.2. Les institutions et les systèmes sont en mesure d'assurer la sensibilisation, la prévention et la mise en œuvre de mesures anticorruption dans les divers secteurs et parmi les différents acteurs (produit 2.2 du plan stratégique) Produit 2.3. Les cadres et les processus de dialogue sont mis en œuvre pour assurer la participation efficace et transparente de la société civile dans le développement national (produit 2.4 du plan stratégique) Produit 2.4. Des mécanismes sont mis en place pour produire et partager des connaissances concernant les solutions en matière de développement (produit 7.7 du plan stratégique)	Ressources ordinaires 7 550 000 dollars Autres ressources 12 000 000 de dollars

Réalisation 3 du programme régional : Des progrès plus rapides sont enregistrés dans la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion de l'autonomisation des femmes (réalisation 4 du plan stratégique)

<i>Réalisation du programme régional : point de référence, indicateur(s), cibles et sources des données</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation du programme régional</i>
Réalisation 3 : Des progrès plus rapides sont enregistrés dans la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion de l'autonomisation des femmes (réalisation 4 du plan stratégique) Indicateurs (plan stratégique) : 1. Écarts salariaux entre hommes et femmes (ventilés par zone de résidence (rurale/urbaine)) 2. Accès des femmes au crédit (commercial et microcrédit) 3. Proportion de femmes victimes de violences physiques ou sexuelles dans les 12 derniers mois 4. Proportion de postes de décision (dans les organes exécutif, législatif et judiciaire) occupés par des femmes aux niveaux national et infranational 5. Proportion de postes de décision dans les processus de consolidation de la paix occupés par des femmes	Produit 3.1. Mise en œuvre accélérée des mesures prises par les pays pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes (produit 4.1 du plan stratégique) Produit 3.2. Des mesures sont prises et appliquées dans les divers secteurs pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle et sexiste (produit 4.2 du plan stratégique) Produit 3.3. Stratégies et partenariats nationaux fondés sur des données factuelles pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (produit 4.3 du plan stratégique) Produit 3.4. Des mesures sont prises pour renforcer la participation des femmes à la prise de décisions (produit 4.4 du plan stratégique)	Ressources ordinaires 1 000 000 dollars Autres ressources 4 000 000 de dollars

Réalisation 4 du programme régional : Le relèvement et le retour accélérés au développement durable sont réalisés dans les pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe (réalisation 6 du plan stratégique)
Réalisation du programme régional : point de référence, indicateur(s) cibles et sources des données
Produits indicatifs du programme régional
Montant indicatif des ressources par réalisation du programme régional

Réalisation 4 : Le relèvement et le retour accélérés au développement durable sont réalisés dans les pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe (réalisation 6 du plan stratégique)

Indicateurs (plan stratégique) :

1. Mesure dans laquelle le programme de développement de l'après-2015 et les objectifs du développement durable convenus reflètent les concepts et les idées relatifs au développement humain durable
2. Existence d'un accord préliminaire mondial sur les mécanismes de financement du programme de développement de l'après-2015 et des objectifs du développement durable
3. Nombre de pays intégrant et adaptant le programme de développement de l'après-2015 et les objectifs du développement durable dans les plans de développement et les budgets nationaux
4. Existence d'un plan mondial permettant de reprendre, après 2015, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement non encore atteints
5. Nombre de pays ayant des engagements et des objectifs d'éradication de la pauvreté après 2015

Produit 4.1. Le processus de relèvement renforce la cohésion sociale et la confiance et permet un retour rapide au développement durable (produit 6.4 du plan stratégique)

Produit 4.2. Des cadres institutionnel, législatif et d'intervention efficaces sont en place pour améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion des catastrophes naturelles et des risques climatiques aux niveaux national et infranational (produit 5.2 du plan stratégique)

Produit 4.3. Des mécanismes sont mis en place pour établir des consensus sur des priorités contestées et remédier à des tensions particulières à travers des processus ouverts à tous et pacifiques (produit 5.6 du plan stratégique)

Ressources ordinaires

3 655 000 dollars

Autres ressources

3 000 000 de dollars